

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015**

L'an deux mille quatorze, le 09 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ , Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme Eliane CHAPON a donné pouvoir à Mr Dominique LARGE
Mme Sandrine COMTE arrivée à 19h20 a donné pouvoir à Mme SIMON
Mr Roger MAJDALANI arrivé à 19h40 a donné pouvoir à Mr LANGIN
Mr Jorge VELSO MACHADO a donné pouvoir à Mme MICHAUD
Mme Anne DEMOND a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle DUFOUR
Mme Marie-Claire CASTERAN a donné pouvoir à Mr COUPE
Mme Marysa DOMINGUEZ partie à 19h30 a donné pouvoir à Mme LENOBLE.

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2015.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 17 février 2015

COMPTE RENDU AFFICHE DU 30 MARS AU 30 AVRIL 2015

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : *Mr Jérôme MOROGE*

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

1-Appel à projet de la région, projet « nature en ville »

Rapporteur : *Mme CLAUZIER*

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

APPROUVE le lancement d'une démarche de sensibilisation sur la nature en ville, de promotion du patrimoine végétal et d'incitation à l'éco responsabilité en matière de biodiversité

APPROUVE le plan de financement de la démarche

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et conventions afférents à cette démarche

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 11 840 euros auprès du Conseil régional Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet « Rhônalpins éco citoyens ».

2- Avis du Conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la chimie

Rapporteur : *Mr Majdalani*

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents**, 3 contre du groupe Divers gauche laïque et républicaine et 1 voix contre de Mr Bénéouda du groupe Mieux vivre à Pierre-Bénite

PREND acte et donne un avis FAVORABLE sur le périmètre d'étude et les modalités de concertation relatives au PPRT de la Vallée de la chimie et formule les observations et demandes suivantes :

- Sur les modalités de concertation :

Pour améliorer la transparence et pour réduire les incertitudes qui pèsent sur la population et les acteurs locaux, il est primordial de disposer de plus de visibilité au moment de la concertation sur les futures mesures d'accompagnement qui seront prévues. En effet, les obligations et recommandations de travaux sur le bâti supposent un suivi important en matière d'ingénierie comme du point de vue financier (10 % du coût des travaux restant à charge des propriétaires de logement, aucune aide pour les entreprises et les équipements publics). De même,

l'accompagnement des entreprises et artisans qui réaliseront les travaux est à poursuivre et à développer. La Mairie souhaite que ces mesures d'accompagnement soit assurée par l'Etat, ou alors que les collectivités bénéficient de compensations financières dans le cas où elles seraient chargées de cette mission.

La concertation avec les utilisateurs des espaces et équipements publics est à construire et à renforcer compte tenu des restrictions envisagés sur les usages : parcs, stade, halte-ferroviaire, marché etc. Des temps spécifiques de concertation sont nécessaires pour dialoguer avec ces utilisateurs qui n'assistent pas forcément aux réunions publiques (enseignants, associations, forains etc.). La mise en œuvre de ces restrictions s'annonce en effet problématique dans la pratique, voir dommageable pour les utilisateurs en l'absence de solution de remplacement (par exemple proposition du Préfet d'interdiction du Parc Manillier et du stade du Brotillon au public scolaire).

- Sur le périmètre d'étude :

Le nouveau périmètre d'étude reprend les périmètres antérieurs des PPRT de Pierre-Bénite et Saint-Fons qui avaient été prescrit en 2009. Toutefois, le zonage définitif du PPRT va connaître une évolution à la baisse grâce à des mesures de réduction des risques à la source qui seront mises en place par l'entreprise Arkema. Les cartes de l'arrêté de prescription de 2009 impliquaient en effet l'expropriation et le délaissement d'une grande partie du centre-ville de la commune. La diminution du périmètre du PPRT permettra à environ un millier de logements de sortir de la zone concernée par les travaux sur le bâti. De nouveaux établissements recevant du public sortiront également du périmètre grâce à cette évolution : école Jean Lurçat, centre de loisirs, Hall de Basket, MJC, centre de santé, groupe scolaire de Haute-Roche, salle d'Aversa. Ceci dit, le Centre-Ville et la partie centrale du Boulevard de l'Europe resteront dans le périmètre d'étude du PPRT. La Ville souhaite vivement que ces secteurs puissent faire l'objet d'assouplissements concernant les restrictions imposées aux nouveaux établissements recevant du public. En effet, il importe de limiter au maximum les locaux vacants et de ne pas obérer la démarche de revitalisation du commerce actuellement en cours sur le Centre-Ville. Enfin, de nombreux équipements municipaux sont situés dans le périmètre d'étude et seront soumis à des travaux sur le bâti (stade, maison du peuple, médiathèque, GS du centre, hôtel de ville etc.). La Ville souhaite la mise en place d'un soutien aux collectivités pour la réalisation de ces travaux (aides financières, étalement de l'obligation de travaux sur dix ans au lieu de cinq, prise en compte de mesures organisationnelles de gestion de crise etc.).

DIRECTION DES RESSOURCES

3- Compte de gestion 2014

Rapporteur : Mme Michaud

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents**, 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014, par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

4- Compte administratif 2014

Rapporteur : Mme Michaud

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents**, 4 contre du groupe Pierre-bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine

Réuni sous la Présidence de Mr Moroge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

ARRETE les résultats définitifs comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 14 193 807,70 €

Recettes : 16 836 617,82 €

Ainsi la section de fonctionnement présente un excédent de **2 642 810,12 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 465 854,01 €

Recettes : 2 697 722,13 €

Soit un besoin de financement de **768 131,88 €**

RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 385 845,33€

Recettes : pas de reste à réaliser

Soit un besoin de financement de **385 845,33 €**

Le besoin de financement global de la section d'investissement s'établit à **1 153 977,21 €**

L'ensemble de ces deux sections conduit à un résultat global excédentaire de **1 488 832,91 €** pour l'exercice 2015, dont l'affectation est proposée au budget primitif 2015.

5- Affectation des résultats 2014

Rapporteur : Mme Michaud

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents**, 4 contre du groupe Pierre-bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine

CONSTATE que le résultat global de l'exercice 2014 présente :

Un besoin de financement de la section d'investissement de: **1 153 977,21 €**

Un excédent de fonctionnement de : **2 642 810,12 €**

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- au compte **1068** la somme de **1 153 977,21 €**.
- au compte **002** la somme de **1 488 832,91 €**

Ces écritures sont portées au budget primitif 2015.

6- Taux d'imposition 2015

Rapporteur : Mme Michaud

Le Conseil municipal à la **majorité des membres présents**, 4 contre du groupe Pierre-bé demain

DECIDE de reconduire les taux des impositions des taxes locales pour 2015 à leur niveau voté en 2014.

PRECISE que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2015 est estimé à 4 688 720€.

FIXE les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

T.H.	15,79 %
F.B.	16,48 %
F.N.B.	48,48 %

7- Budget primitif 2015

Rapporteur : Mme Michaud

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents**, 4 contre du groupe Pierre-bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

ADOPTE le budget primitif 2015, tel que présenté par le rapporteur qui s'équilibre globalement à **19 872 135,03 euros** de la manière suivante :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour un montant de :
16 388 302,91 euros

Section d'investissement en dépenses et en recettes pour un montant de :
3 483 832,12 euros

8- Subventions aux associations 2015

Rapporteur : Mr Coupé

A noter : Mme Murcia, Mr Dufour, Mr Majdalani et Mr Coupé n'ont pas participé au vote.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2015 détaillées dans la liste ci jointe.

9-Subvention exceptionnelle à l'harmonie L'abeille

Rapporteur : Mme Lenoble

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Harmonie l'Abeille d'un montant de 129.43 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015 chapitre 65.

Le Maire lève la séance à 21h10